



Organización Internacional del Café
Organização Internacional do Café
Organisation Internationale du Café

ICC 94-12

13 octobre 2005
Original : anglais

F

**Décisions et Résolutions adoptées à la
quatre-vingt-quatorzième session du
Conseil international du Café**

27 – 29 septembre 2005

1. Le Conseil international du Café s'est réuni à Salvador (Brésil) du 27 au 29 septembre 2005 sous la présidence de M. Markus Schlagenhof (Suisse). En ouvrant la session, le Président a remercié le Brésil pour l'excellente organisation de la Conférence et des réunions et a présenté les questions qui seraient abordées lors de la réunion. Le Conseil a remercié le Président du Brésil, S. E. M. Luiz Inácio Lula da Silva, le Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Alimentation et Président de la 2^e Conférence mondiale du Café, M. Roberto Rodrigues, le Comité organisateur et les autorités de l'État de Bahia qui accueilleraient la 2^e Conférence mondiale du Café et les autres réunions de l'OIC, du 23 au 29 septembre 2005.

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour et calendrier des réunions

2. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document ICC-94-0 Rev. 1 et a pris note du calendrier des réunions.

Point 2 : Voix et pouvoirs

Point 2.1 : Voix au sein du Conseil pour l'année caféière 2004/05

3. Le Conseil a pris note de l'état des arriérés de paiement influant sur les droits de vote au 28 septembre 2005 et a approuvé la nouvelle répartition des voix au sein du Conseil et du Comité exécutif pour l'année caféière 2004/05 (document EB-3873/04 Rev. 4.)

Point 2.2 : Répartition initiale des voix au sein du Conseil pour l'année caféière 2005/06

4. Le paragraphe 5 de l'Article 13 de l'Accord dispose que le Conseil répartit les voix au début de chaque année caféière. Conformément aux dispositions pertinentes de l'Article 13, les voix des Membres exportateurs et des Membres importateurs sont réparties sur la base de leurs exportations et importations respectives pendant les quatre années civiles précédentes (documents ED-1962/05 Rev. 3 et ED-1963/05 Rev. 1).

5. Le Secrétaire a présenté le document EB-3895/05 Rev. 2 dans lequel figure la répartition des voix initiale pour l'année caféière 2005/06, sur la base de la participation actuelle à l'Accord international de 2001 sur le Café. La Guinée équatoriale n'ayant pas parachevé les procédures d'adhésion à l'Accord de 2001 et l'OAMCAF ne souhaitant plus être reconnue comme groupe Membre de l'Organisation, ne figurent pas dans ce document. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a approuvé la répartition initiale des voix pour l'année caféière 2005/06, qui servira à la mise en recouvrement des cotisations.

Point 2.3 : Pouvoirs

6. Le Conseil a noté que le Secrétariat avait examiné les pouvoirs que les Membres avaient présentés et avait informé le Président du Conseil qu'ils étaient en bonne et due forme. Le Conseil a décidé d'approuver le rapport verbal sur les pouvoirs présenté par le Secrétaire, qui a ultérieurement été diffusé, accompagné de la liste des délégations, sous la référence ICC-94-10.

Point 3 : Participation à l'Accord international de 2001 sur le Café

7. Le Conseil a noté qu'au 27 septembre 2005, l'Organisation comptait 74 Membres, soit 44 pays exportateurs et 30 pays importateurs. Conformément aux dispositions de la Résolution numéro 421, les pays non membres pouvaient déposer un instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion jusqu'au 31 mai 2006. Les procédures d'adhésion figuraient dans le document ED-1800/01 Rev. 8. Plusieurs États Membres de la CE prenaient des mesures pour parachever les procédures d'adhésion au cours des prochains mois. Conformément à ce qui avait été déclaré lors de la réunion du Comité exécutif, le Directeur exécutif a pris contact avec plusieurs pays non membres notamment la Chine, la Fédération de Russie, le Panama et le Pérou.

8. Le Conseil a noté qu'en application du paragraphe 6 de l'Article 6 de l'Accord international de 2001 sur le Café, le document WP-Board No. 984/05 contenait une communication de la Côte d'Ivoire expliquant qu'elle se retirait de l'OAMCAF et qu'elle deviendrait Membre distinct de l'Accord de 2001, à compter du 1 octobre 2005. Le Conseil a

également noté que le document WP-Board No. 985/05 contenait une communication de l'OAMCAF confirmant qu'elle ne souhaitait plus être reconnue en tant que groupe Membre de l'Organisation.

Point 4 : Situation du marché du café

9. Le Directeur exécutif a présenté son rapport sur la situation du marché du café. Il a déclaré qu'en dépit de certaines indications en début d'année qui avaient laissé entendre que le marché du café sortait de la crise, cette dernière n'était pas terminée. Des facteurs comme la spéculation étaient à l'origine de variations sensibles des prix du café. Au cours des derniers jours, le prix indicatif composé de l'OIC a chuté, de 86,22 cents EU la livre au début du mois à 76,59 cents EU le 26 septembre 2005. Les prix du café ont accusé un nouveau recul en août malgré une envolée au cours de la dernière semaine juste après le passage du cyclone Katrina, puisqu'une part importante des cafés traités aux États-Unis bénéficiait des infrastructures de la Nouvelle-Orléans où étaient entreposés quelque 27% du volume des stocks des États-Unis. Cette baisse des prix a été plus accentuée au niveau des Robustas qui ont perdu 10,2% par rapport à la moyenne de juillet. À la lumière des informations récentes en provenance des pays Membres, ses estimations de la production de la campagne 2005/06 ont été revues à la hausse au niveau de 108 millions de sacs, le Brésil produisant vraisemblablement 33,33 millions de sacs selon l'estimation publiée par le CONAB en août. Il a noté que M. Rodrigues avait insisté sur l'importance de la mise en place de mécanismes comme des programmes d'options et des prévisions précises des récoltes afin de réduire la volatilité des prix et d'éviter de nouvelles crises. Le succès que le Brésil avait enregistré en matière d'augmentation de la consommation intérieure était un modèle précieux pour d'autres pays. En conclusion, il a noté que le recul des prix de juillet s'était poursuivi en août en dépit de quelques envolées à la suite du passage du cyclone Katrina. Avec l'arrivée des premières pluies au Viet Nam d'une part, et, d'autre part, la révision à la hausse de la production brésilienne, les fonds d'investissement ont réduit leurs positions longues sur les marchés à terme en spéculant sur une absence de pénurie contrairement à la perception initiale du marché. Néanmoins, la nécessité pour les torréfacteurs de faire face au niveau élevé de la consommation de café pendant l'hiver de l'hémisphère nord pourrait contribuer à soutenir quelque peu le marché. Le Conseil a pris note de ce rapport.

Point 5 : Deuxième Conférence mondiale du Café

10. Au nom du Président de la Conférence, le représentant du Brésil a présenté le rapport préliminaire sur la 2^e Conférence mondiale du Café qui a eu lieu à Salvador (Brésil), du 23 au 25 septembre 2005. Il a remercié tous ceux qui avaient contribué au succès de la Conférence, notamment la Comité organisateur, les autorités de l'État de Bahia, le Directeur exécutif et les pays Membres de l'OIC qui y avaient assisté. Il a noté que le Brésil était prêt à partager avec d'autres pays son avance dans plusieurs domaines, comme l'estimation des récoltes, la gestion des risques, la consommation intérieure, la recherche et la technologie.

11. Le Conseil a félicité le Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Alimentation du Brésil et Président de la 2^e Conférence mondiale du Café pour le succès de la Conférence, la grande qualité des communications, l'excellente organisation et la qualité de l'hospitalité.

12. Lors des débats sur ce point, le Conseil a été informé qu'un orateur de la Conférence avait suggéré que l'OIC organise un séminaire sur la stabilisation des revenus ; il serait utile que cette proposition soit mise en œuvre et qu'un séminaire soit prévu l'année prochaine. La question de la durabilité avait été soulevée par plusieurs orateurs ; toutefois, il convenait de noter que ses coûts pourraient être un obstacle pour les producteurs. Un autre délégué a suggéré qu'en égard à l'importance du café et de la science, on envisage une collaboration avec l'Association scientifique internationale du café (ASIC).

13. Le Conseil a noté que l'OIC, en coopération avec le Président de la Conférence, préparerait les Actes de la Conférence. Les idées soulevées à la Conférence seront examinées et prolongées lors de la prochaine réunion et les Membres ont été invités à étudier des mesures qui pourraient contribuer aux discussions sur l'avenir de l'Accord. Enfin, le Conseil a pris note qu'il serait souhaitable de tisser des liens plus étroits entre le Conseil et les Conférences futures.

Point 6 : Avenir de l'Accord de 2001

14. Le Président du Comité exécutif a déclaré que le Comité avait examiné le document WP-Board No. 975/05 qui exposait les principales options pour l'avenir de l'Accord de 2001, notamment la négociation d'un accord successeur et la prorogation de l'Accord existant (avec ou sans amendements). Le représentant des États-Unis avait fait une déclaration préliminaire (ultérieurement diffusée sous la référence EB-3896/05), indiquant une nette préférence pour la négociation d'un nouvel accord et soulignant les domaines principaux nécessitant des changements, tout en notant que cette position n'était pas définitive. D'autres Membres avaient fait remarquer que l'Accord existant venait à peine d'entrer en vigueur à titre définitif, qu'une renégociation complète nécessiterait un temps et des ressources considérables et qu'il serait préférable d'envisager l'option de la prorogation, éventuellement avec des amendements. À l'issue de débats, le Comité avait souligné qu'il était important d'éviter toute interruption du cadre juridique fourni par l'Accord et d'examiner les implications financières. Il avait décidé de recommander au Conseil que, conformément aux dispositions de l'Article 32, le Secrétariat prépare un rapport qui permettrait aux Membres d'évaluer les progrès faits pour atteindre les objectifs de l'Accord existant. Le Directeur exécutif inviterait les Membres à soumettre leurs propositions par écrit un mois avant les réunions de janvier, sur les domaines pouvant faire l'objet de changements ou de dispositions supplémentaires, afin qu'elles puissent être diffusées aux Membres. Pendant ces réunions, les Membres feraient le bilan des progrès faits dans le cadre de l'Accord existant, examineraient les propositions soumises par les Membres, évalueraient les domaines nécessitant

éventuellement des changements et fixeraient la voie à suivre. Enfin, le Comité avait noté que le Secrétariat déterminerait comment réduire au minimum les implications financières des discussions sur l'avenir de l'Accord.

15. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a décidé d'autoriser le Comité exécutif à examiner les options de renégociation et de prorogation avec amendements en janvier, puis d'élaborer un plan de travail sur l'avenir de l'Accord de façon que les discussions et les négociations puissent commencer en mai 2006.

Point 7 : Projets de mise en valeur du café

**Point 7.1 : Projets approuvés par le
Fonds commun pour les produits de base (FCPB)**

16. Le Chef des opérations a présenté le rapport de situation sur les projets, figurant dans le document in EB-3878/04 Rev. 2 et a déclaré qu'à ce jour 20 projets d'un montant total de près de 70 millions de dollars EU avaient été approuvés et financés essentiellement par le FCPB. Il a informé les Membres qu'un atelier sur le projet intitulé "Amélioration de la qualité du café en Afrique orientale et centrale au moyen de méthodes de transformation améliorées" aurait lieu à Kigali (Rwanda) du 19 au 21 octobre 2005. L'Économiste principal a été invité à y participer.

17. Mme Renata Clarke de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a fait un exposé au moyen de diapositives sur le projet intitulé "Amélioration de la qualité du café par la prévention de la formation de moisissures". Le texte de cet exposé était disponible sur demande auprès du Secrétariat. Une réunion finale de vulgarisation et d'examen a eu lieu le 26 septembre 2005 (document ED-1968/05). Elle a noté qu'il pourrait être utile que l'OIC demande à bénéficier du statut d'observateur au Codex dans la mesure où l'OAMCAF était actuellement le seul organe du café qui y était représenté et où plusieurs questions comme l'étiquetage du pays d'origine pourraient l'intéresser. Le Conseil a pris note de ces renseignements ainsi que du rapport de situation figurant dans le document ICC-94-7.

18. Le Chef des opérations a présenté le rapport de situation sur le projet intitulé "Renforcement des capacités commerciales, financières, gestionnaires et opérationnelles des petits producteurs/exportateurs de café au Mexique et au Nicaragua" ainsi que le rapport de situation sur la préparation du guide du producteur, figurant dans le document ICC-94-8, qui était en cours de préparation par un consultant indépendant afin de faciliter la diffusion des résultats du projet. Il a également présenté le rapport de situation sur le projet intitulé "Régénération pilote des plantations de café délaissées pour en faire des petites unités familiales de production en Angola", figurant dans le document ICC-94-9.

19. L'Économiste principal a présenté le rapport de situation sur le projet intitulé "Amélioration de la production de café en Afrique par la lutte contre la dégénérescence du système vasculaire du café (trachéomycose)" ; l'évaluation intermédiaire du projet intitulé "Lutte intégrée contre le scolyte blanc du tronc dans les petites exploitations de café (Inde, Malawi et Zimbabwe)" et le rapport de situation sur le projet intitulé "Amélioration de la qualité du café en Afrique orientale et centrale au moyen de méthodes de transformation améliorées" (documents ICC-94-4, ICC-94-2 et ICC-94-3 respectivement).

20. Le Conseil a pris note de ces rapports et a noté que le Gouvernement angolais était prêt à mettre en œuvre le projet de régénération des plantations de café délaissées pour en faire des petites unités familiales de production, le plus rapidement possible et à faire des efforts pour rattraper le temps perdu. En outre, il a noté qu'en République démocratique du Congo le besoin se faisait sentir de régénérer les plantations de café qui avaient été abandonnées et que l'aide de l'OIC avait été sollicitée pour ce faire.

21. Lors des débats sur ce point, le Conseil a noté que plusieurs pays non membres participaient à des projets en raison de leur contribution au FCPB. Il a été suggéré que les pays qui n'étaient pas Membres de l'OIC ou qui avaient des arriérés de cotisations ne devraient pas participer aux projets. Une autre option serait que les pays soumettent un calendrier de paiement afin de continuer à bénéficier des projets. Au cas où ce calendrier ne serait pas respecté, ils perdraient leurs droits à bénéficier de ces activités. On a fait valoir que plutôt que de refuser des participations aux projets, il serait plus judicieux que les Membres fournissent un soutien politique au Directeur exécutif dans ses contacts avec les pays ayant des arriérés de cotisations et qu'ils envisagent des solutions dans le cadre des groupes régionaux et en fonction de l'expérience d'autres organisations. En réponse à une demande d'éclaircissements sur les raisons pour lesquelles le FCPB n'avait pas soumis de nouveau à son Comité consultatif le projet visant à assurer l'accès au financement pour la mise en valeur de cultures de diversification dans les régions de caféiculture (Burundi et Côte d'Ivoire), le Conseil a noté que la composition du Comité changeait tous les deux ans et que, parfois, ses avis changeaient. On a notamment fait remarquer que, le projet portant sur d'autres cultures, les institutions du café n'avaient pas nécessairement l'expérience nécessaire et que le financement nécessitait des éclaircissements supplémentaires. Le FCPB avait suggéré aux initiateurs du projet de préparer un cadre de référence et de nommer un consultant qui développerait le projet.

22. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a décidé que la question des avantages et obligations des Membres serait examinée à la prochaine réunion.

Point 7.2 : Projets soumis à l’approbation du Conseil

23. Le Président du Comité exécutif a déclaré que le Comité avait noté que l’examen par le Comité virtuel de présélection contribuait de façon significative au processus d’évaluation des projets. Le Comité exécutif avait décidé que le Comité virtuel devrait se réunir en janvier 2006 pour faire des recommandations visant à améliorer encore le processus d’évaluation des projets, le Secrétariat préparant des observations techniques pour faciliter les travaux du Comité virtuel. Le Comité exécutif avait examiné trois nouvelles propositions de projets. Le Comité virtuel n’ayant relevé aucune lacune dans la proposition relative au site web du Guide du café 2006/07, par rapport aux critères OIC/FCPB, le Comité exécutif avait décidé de recommander au Conseil de l’approuver aux fins de financement par la procédure rapide du FCPB. En ce qui concernait les deux autres propositions “Sélection végétale de caféiers résistant durablement à la rouille des feuilles, à l’anthracnose et autres maladies” et “Développement du potentiel de production du café haut de gamme pour le tourisme local”, le Comité exécutif avait noté que, même si le Comité virtuel les avait trouvées généralement conformes aux critères OIC/FCPB, certains aspects pouvaient être améliorés. Il avait donc décidé de recommander au Conseil que ces propositions soient révisées puis examinées de nouveau par le Comité virtuel pour vérifier qu’elles correspondaient aux critères du FCPB, avant de les soumettre officiellement au FCPB.

24. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a décidé d’approuver le projet sur le site web du Guide du café 2006/07 pour qu’il soit soumis au FCPB pour financement par la procédure rapide et il a noté que les propositions “Sélection végétale de caféiers résistant durablement à la rouille des feuilles, à l’anthracnose et autres maladies” et “Développement du potentiel de production du café haut de gamme pour le tourisme local” seraient de nouveau révisées puis examinées par le Comité virtuel avant d’être soumises de nouveau au Comité exécutif et au FCPB.

Point 8 : Comité consultatif du secteur privé (CCSP)

Point 8.1 : Rapport du Président du Comité consultatif du secteur privé

25. Le Président du CCSP a déclaré que le Comité consultatif s’était réuni le 26 septembre 2005. Il avait examiné plusieurs questions dont la situation du marché et la 2^e Conférence mondiale du Café, et il avait entendu des rapports sur Les professions de la santé – Programme d’éducation au café et sur le programme *Positively Coffee*. En ce qui concernait ce dernier, auquel les pays producteurs avaient largement recours, une demande de financement à partir du Fonds de promotion avait été formulée. En ce qui concernait la durabilité, le CCSP avait entendu le rapport des trois rapporteurs de l’initiative des 4C (document PSCB No. 70/05). Un accord sur les règles de participation avait été conclu et le texte de ces règles serait examiné avec les autorités anti-trust européennes et américaines. En ce qui concernait le Fonds mondial pour une caféiculture durable, le CCSP avait décidé de ne

pas poursuivre ce projet plus avant. Le CCSP avait également examiné la question de la sécurité alimentaire et le Président a fait un rapport détaillé sur l'OTA au Conseil. Le règlement de l'Union européenne fixant des teneurs maximales pour le café torréfié et moulu était entré en vigueur en avril 2005 et en 2006, l'Union européenne examinera s'il est nécessaire de les modifier et de fixer une teneur maximale pour le café vert. Un groupe de travail de l'Agence européenne de normalisation examinait la question de l'ochratoxine pour savoir s'il fallait la déclarer génotoxique, auquel cas des contrôles plus sévères pourraient être introduits. Le groupe spécial européen sur le café chargé de s'occuper de cette question était chargé de s'assurer qu'aucune teneur maximale n'était appliquée au café vert en grains, car celle-ci serait coûteuse et inapplicable. L'atelier de la FAO du 26 septembre avait examiné la question de la contribution des fèves défectueuses à la teneur en OTA. Les moyens existaient de limiter la contamination qui pouvait se produire dans certaines conditions de température et d'humidité ; le maintien du café au sec était essentiel. Le point de la situation sera fait en janvier 2006. Le Président a également fait rapport sur la question de l'acrylamide et du furane qui se formaient pendant la torréfaction. En ce qui concernait l'acrylamide, les autorités californiennes étudiaient la possibilité d'étiqueter les produits en contenant. Pour le furane, les autorités en Europe avaient été invitées à adopter une approche globale. Il a déclaré que le CCSP avait également examiné la question des pesticides. L'Union européenne envisageait d'harmoniser les limites maximales des résidus (LMR). L'aide des pays producteurs était demandée pour qu'ils communiquent au Secrétariat des informations sur les pesticides employés dans leurs pays ; dans le cas contraire, les autorités pourraient fixer des limites très basses. Enfin, il a déclaré que le Président et le Vice-Président du CCSP avaient été réélus pour la prochaine année caféière.

26. Le Conseil a pris note de ce rapport et a remercié le CCSP pour ses travaux qui contribuaient à renforcer les activités de l'OIC.

Point 8.2 : Composition du CCSP pour les années caféières 2005/06 et 2006/07

27. Le Conseil a noté que la durée du mandat des membres du CCSP qui avaient été nommés par le Conseil à sa 89^e session, en septembre 2003, pour les années caféières 2003/04 et 2004/05, venait à expiration en septembre 2005. Le Directeur exécutif avait diffusé le document ED-1952/05 à tous les Membres en juin 2005 en les invitant à l'informer des candidatures des membres et des suppléants pour les années caféières 2005/06 et 2006/07. Le document WP-Board No. 134/05 Rev. 1 contenait la liste des associations nommées à la date du 28 septembre 2005.

28. À l'issue de la confirmation par les porte-parole des Producteurs et des Consommateurs des associations nommées, le Conseil a nommé les membres du CCSP pour les deux prochaines années caféières (document WP-Board 134/05 Rev. 1).

Point 9 : Rapport du Président du Comité de promotion

29. Le Président du Comité de promotion a déclaré que le Comité s'était réuni le 29 septembre 2005 dans l'après-midi. Le Comité avait décidé de poursuivre la proposition visant à élaborer un projet sur l'augmentation de la consommation du café en Chine (document WP-SGP No. 12/05) et avait noté que certains aspects de la proposition sur un label d'approbation nécessitaient un examen complémentaire (document WP-SGP No. 11/05). En ce qui concernait les ressources destinées à la promotion, la nécessité d'une réunion pour les annonces de contributions avait été soulevée dans la mesure où l'Accord prévoyait cette possibilité qui n'avait pas encore été saisie. Enfin, il s'est félicité d'annoncer que les Membres producteurs avaient décidé d'allouer au programme *Positively Coffee* 50 000 dollars EU par an pendant trois ans, à partir du Fonds de promotion, ce qui représentait une contribution importante à cette précieuse initiative. Le Conseil a pris note de ce rapport.

Point 10 : Études

Point 10.1 : Études

30. Le Président du Comité exécutif a déclaré que le Comité avait examiné trois propositions d'études, à savoir l'étude des questions écologiques liées à la chaîne du café dans un contexte de libéralisation du commerce, par le biais d'une approche axée sur le cycle de vie, figurant dans le document WP-Board No. 974/05 ; l'étude de l'impact écologique et de l'utilisation efficace des ressources naturelles – une analyse comparative du café et d'autres cultures du secteur agro-industriel, figurant dans le document WP-Board No. 973/05 et l'étude de l'impact du Protocole de Kyoto sur le commerce du café et la qualité de l'environnement par rapport au "cycle de vie" du café, figurant dans le document WP-Board No. 972/05. Notant que le Comité virtuel de présélection avait soulevé plusieurs points, le Comité exécutif avait décidé que les études devraient être révisées pour tenir compte des observations du Comité virtuel puis soumises de nouveau à l'examen de ce dernier avant d'être présentées au Comité exécutif en janvier 2006. Les Membres communiqueraient individuellement par écrit leurs observations sur les études avant la prochaine réunion du Comité exécutif en janvier 2006, afin que les Membres puissent prendre une décision à ce moment. Le Conseil a pris note de ces renseignements.

Point 10.2 : Étude sur la volatilité des prix du café

31. L'Économiste principal a présenté le document ICC-94-5 qui était une mise à jour des études précédentes et analysait la dynamique des prix du café. Il abordait l'évolution historique et récente des prix du café, les définitions et mesures de la volatilité et l'analyse des résultats du test de volatilité des prix du café. Lors des débats sur ce point, il a été suggéré qu'il pourrait être utile d'examiner les cycles à moyen terme et à court terme et de prendre en

compte les cycles des approvisionnements et les évolutions technologiques. Il pourrait également être utile d'examiner les liens entre l'élasticité des approvisionnements et la volatilité des prix. Le Conseil a pris note de ce document.

Point 11 : Initiatives concernant la durabilité

32. Le Président du Comité exécutif a déclaré que le Directeur exécutif avait présenté un résumé de ses consultations avec les Membres sur leurs avis sur la durabilité du secteur du café. Les seules réponses ayant été communiquées par le Brésil, la Colombie, la Communauté européenne, le Japon et la Tanzanie, le Comité avait prié tous les autres Membres de communiquer leurs contributions sur la durabilité au Directeur exécutif avant la mi-novembre 2005 afin qu'un document exhaustif puisse être préparé, qui serait examiné par le Comité en janvier 2006. Le Comité avait également examiné la proposition intitulée "Appui à la mise en place du Fonds mondial pour une caféiculture durable", figurant dans le document WP-Board No. 966/05. Le Comité étant conscient que les buts de la proposition étaient intéressants mais qu'il existait déjà plusieurs institutions qui s'occupaient du développement des projets sur le café, il avait décidé de recommander au Conseil de retirer ce projet. Enfin, le Comité avait examiné une proposition préliminaire d'analyse coûts-avantages des normes courantes de durabilité appliquées dans le secteur du café. Cette proposition avait été communiquée au Comité virtuel de présélection pour examen, et les observations du Comité virtuel figuraient dans le document EB-3894/05 ; toutefois, depuis cette date, la proposition avait considérablement avancé. Bien que plusieurs Membres aient soutenu cette proposition, plusieurs points avaient été soulevés, y compris la nécessité de disposer de plus amples informations sur la proposition reformulée. Le Comité exécutif avait noté qu'eu égard à ces observations, un document actualisé serait distribué aux Membres pour examen à la prochaine réunion en janvier 2006. Le Conseil a pris note de ce rapport.

33. Lors des débats sur la durabilité, on a fait valoir que les questions figurant dans l'enquête diffusée par le Directeur exécutif étaient détaillées et que les réponses nécessitaient du temps et des recherches. Il était nécessaire de définir clairement et simplement la durabilité du secteur du café de façon que les Membres puissent répondre à l'enquête. Cette méthode pourrait mettre en valeur les bénéfices du café en tant que culture arboricole à feuilles persistantes ainsi que les objectifs d'une amélioration des pratiques actuelles en matière de durabilité.

34. En ce qui concernait les codes d'usages communs pour la communauté du café, le Conseil a noté que le Gouvernement allemand avait fait des efforts pour intensifier le dialogue avec l'assistance de plusieurs autorités nationales du café. Des débats sur cette initiative auront lieu avec les parties prenantes dans plusieurs pays producteurs dont le

Cameroun, l'Éthiopie, l'Inde et l'Indonésie, au cours de l'année prochaine. Le Conseil a également noté qu'une délégation n'avait pas encore pris de décision sur ce projet et avait besoin de l'examiner dans sa totalité.

35. Lors des débats sur la proposition préliminaire d'analyse coûts-avantages des normes courantes de durabilité appliquées dans le secteur du café, plusieurs Membres producteurs ont noté qu'après avoir examiné attentivement ce projet et en avoir discuté avec ses initiateurs, ils considéraient qu'il s'agissait d'une très importante initiative. Il a été suggéré, pour éviter des retards dans la soumission au FCPB, que le Conseil approuve en principe la proposition préliminaire sous réserve que des renseignements complémentaires sur la proposition reformulée seraient fournis aux Membres qui auraient alors la possibilité de soumettre des observations par écrit avant une certaine date. La proposition pourrait alors être révisée et soumise au FCPB avant la date limite du 15 novembre 2005. Ou bien, elle pourrait être soumise au FCPB avant la date limite, après quoi le Comité exécutif examinerait la proposition reformulée en janvier 2006 et ferait une recommandation, ou l'approuverait lors d'une réunion extraordinaire.

36. On a fait valoir qu'aucun organe de l'OIC n'avait approuvé les normes de référencement proposées et que la référencement pourrait entraîner des difficultés à l'avenir. En outre, les normes ne s'appliquaient qu'à une petite partie du commerce du café. Un examen des coûts-avantages de normes de durabilité devrait prendre en compte la totalité de la chaîne du café. La proposition initiale avait été présentée au Comité exécutif en mai 2005 mais n'avait pas été approuvée. Les coûts de la proposition initiale et ceux de la proposition reformulée différaient considérablement. Bien que le principe soit intéressant, il était difficile d'approuver la proposition reformulée sur la base du peu d'information qui avait été soumis au Comité exécutif pour approbation.

37. Le Conseil a noté que seules des ébauches de propositions avaient été soumises à l'examen des Membres. Pour que le projet soit soumis au FCPB, il devait être officiellement approuvé par le Conseil. Le Chef des opérations a lu les observations du Comité virtuel de présélection sur la version préliminaire de la proposition, aux termes desquelles des efforts supplémentaires devaient être faits pour assurer qu'elle correspondait aux critères du FCPB. Le Conseil a pris note de ces observations et a noté que les Membres appuyaient en principe cette proposition et étaient soucieux d'éviter des retards inutiles. Toutefois, il était également nécessaire d'assurer que le projet répondait aux critères nécessaires du FCPB et de suivre les procédures établies afin d'éviter des problèmes ultérieurs. En outre, les délégués avaient besoin de temps pour examiner la proposition reformulée. L'examen de la proposition devait donc être reporté à la réunion du Comité exécutif de janvier 2006. Le Conseil a demandé aux initiateurs de la proposition de tenir compte des observations du Comité virtuel de présélection et des Membres. La proposition devrait être révisée puis soumise de nouveau au Comité virtuel de présélection, après quoi elle serait examinée par le Comité exécutif en janvier 2006.

Point 12 : Programme d'activités pour 2005/06

38. Le Conseil a noté que le Comité exécutif avait examiné la proposition révisée de programme des activités pour 2005/06 figurant dans le document EB-3888/05 Rev. 1, qui avait été initialement diffusée en mai 2005. Les pays producteurs souhaiteraient apporter des modifications à la section concernant la durabilité (Section 1.6 du document). Ces modifications comprenaient notamment les études (activité 1.6.3) qui n'avaient pas été approuvées ; les propositions pourraient être développées puis examinées de nouveau à la prochaine réunion. Notant que le programme était un programme continu qui pouvait être ajusté à tout moment pour tenir compte des observations et suggestions des Membres et que ce point pourrait être examiné et révisé le cas échéant à la réunion du Comité exécutif de janvier 2006, le Conseil a décidé d'approuver le programme d'activités pour l'année caféière 2005/06 figurant dans le document EB-3888/05 Rev. 1.

Point 13 : Obstacles à la consommation

39. L'Article 33 de l'Accord dispose que le Directeur exécutif prépare périodiquement une étude des obstacles à la consommation, qui est passée en revue par le Conseil. Conformément à la demande formulée par le Conseil en mai 2004, des rapports sur cette question sont publiés tous les ans. Le Directeur exécutif a présenté le document ICC-94-6 dans lequel figuraient les derniers renseignements communiqués pour permettre au Conseil d'évaluer le niveau de conformité des pays Membres aux dispositions de l'Article 33. Il a noté que des contrôles phytosanitaires n'étaient pas inclus dans le rapport et a déclaré que la baisse des tarifs pourrait contribuer à favoriser la consommation et à encourager de nouveaux participants à venir sur le marché du café. Cette question devrait être examinée périodiquement.

40. Lors des débats sur ce point et eu égard au potentiel de consommation des pays exportateurs, on a souligné qu'il était nécessaire que le Secrétariat obtienne des pays concernés les renseignements manquants de l'Annexe II A. Il a été suggéré qu'il serait utile d'analyser l'impact des impôts directs et indirects ; toutefois pour ce faire, des données complètes devront être fournies par les Membres.

41. Le Conseil a pris note du rapport sur les obstacles à la consommation figurant dans le document ICC-94-6 et a noté qu'il était nécessaire que tous les Membres continuent à informer le Directeur exécutif de toutes mesures prises dans leurs pays concernant les dispositions de l'Article 33 ainsi que de toutes modifications des niveaux des droits et taxes sur les exportations et/ou les importations de café. Enfin, le Conseil a noté que le Secrétariat continuerait d'étudier et de suivre cette question.

Point 14 : Politiques internationales en matière de produits de base

Point 14.1 : Sommet du G8 et autres initiatives internationales

42. Le Directeur exécutif a présenté ses communications au Sommet du G8 (ED-1959/05) qui a eu lieu à Gleneagles (Écosse) du 6 au 8 juillet 2005 et à l'Assemblée générale de l'ONU pour l'examen des objectifs du Millénaire pour le développement qui a eu lieu à New York du 14 au 16 septembre 2005 (document ED-1966/05). En ce qui concernait le Sommet du G8, il avait été informé par le Royaume-Uni, qui assurait la présidence de l'Union européenne, que ces questions seraient incluses dans le plan de travail. En ce qui concernait l'Assemblée générale de l'ONU, l'OIC n'ayant pas le statut d'observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies, le rapport ne pouvait pas officiellement figurer dans l'ordre du jour mais, dans la mesure où un exemplaire en avait été communiqué au Président, il figurerait dans les Actes du Sommet. Enfin, il a déclaré qu'il avait transmis sa communication au Sommet du G8 à la Commission pour l'Afrique en exprimant le souhait que l'OIC puisse continuer à l'avenir à échanger des informations et à coopérer au suivi du rapport de la Commission. Le Conseil a pris note de ces renseignements.

Point 14.2 : Plan d'action de l'UE en faveur des produits de base agricoles

43. Le Conseil a noté que le Plan d'action de l'Union européenne en faveur des produits de base agricoles avait été présenté en mai 2004 (ED-1909/04 et Add. 1). En mai 2005, l'Union européenne avait informé le Conseil qu'elle élaborait des moyens d'application du plan et qu'elle définissait les responsabilités dans différents domaines. En parallèle, le travail des organisations de produits de base pour relever les défis futurs serait examiné, soit dans le cadre d'une étude générale soit individuellement. Le représentant de la CE a déclaré que la CE écrirait bientôt aux Chefs de secrétariat des organismes internationaux de produits (OIP) pour les informer de son intention de revoir la coopération sur les produits de base agricoles et sur les travaux des OIP pour trouver des solutions aux défis qui se posaient, avec l'aide de consultants. Les résultats de cette initiative seront portés à la connaissance des Membres en temps opportun. Le Conseil a pris note de ces renseignements.

Point 15 : Politiques nationales en matière de café

Inde

44. Le représentant de l'Inde a informé le Conseil que les taxes prélevées sur le café dans son pays avaient été réduites à 4% afin d'encourager la consommation du café et que des incitations à produire de l'Arabica plutôt que du Robusta avait été introduites, comme une aide à la plantation de caféiers Arabica.

Viet Nam

45. Le Conseil a noté que le document ED-1957/05, dans lequel figurait un rapport sur l'évolution et les perspectives de l'industrie du café vietnamienne, avait été diffusé en juillet 2005. En outre, le représentant du Viet Nam avait distribué une déclaration à la 2^e Conférence mondiale du Café intitulée "L'industrie du café vietnamienne après cinq ans de crise et son adaptation future" dont le texte était disponible sur le site web de l'OIC (www.ico.org), avec celui des autres communications faites à la Conférence.

Point 16 : Questions financières et administratives

Point 16.1 : Projet de budget administratif pour l'exercice 2005/06

46. Le Président du Comité exécutif a déclaré que le Comité avait examiné le projet de budget administratif et deux scénarios de virement de 60 000 et 100 000 livres sterling à partir du Fonds de réserve pour l'exercice 2005/06 (documents WP-Board No. 976/05 et Add. 1 respectivement). À l'issue de discussions et le consensus ne s'étant pas fait sur le montant du virement, le Comité avait adopté une solution de compromis et décidé de recommander l'approbation du projet de budget administratif avec un virement 80 000 livres sterling à partir du Fonds de réserve (soit une cotisation par voix de 1 226 livres sterling, en augmentation de 3,90% par rapport à l'exercice 2004/05). Le document EB-3897/05 contenait un résumé du projet de budget administratif avec le virement proposé de 80 000 livres sterling. Le Comité avait noté qu'il était important que le budget soit équilibré et qu'il était nécessaire que le Fonds de réserve ait un niveau suffisant pour faire face aux obligations légales en cas de liquidation, et avait décidé de recommander vivement au Conseil qu'à l'avenir, des virements à partir du Fonds de réserve ne soient faits que dans des circonstances exceptionnelles. Le Comité avait également prié instamment tous les Membres ayant des arriérés de cotisations de les payer le plus rapidement possible, et il avait demandé au Directeur exécutif de redoubler d'efforts pour recouvrer les arriérés de cotisations et mettre au point une stratégie pour ce faire.

47. Le Conseil a pris note de ce rapport et a noté que les Membres producteurs étaient initialement en faveur d'un virement 100 000 livres sterling afin de réduire le fardeau des cotisations. Le Conseil a également noté qu'il était inquiétant qu'à cause des arriérés de cotisations, le Fonds de réserve ne permette pas de faire face aux frais de liquidation. Le Directeur exécutif devrait mettre au point une proposition visant à recouvrer les arriérés de cotisations, entrer en contact avec tous les pays ayant des arriérés afin de les prier instamment de tout mettre en œuvre pour les régler, suggérer des moyens pour ce faire et informer les Membres des mesures prises à la prochaine réunion. Notant qu'à l'avenir, des virements à

partir du Fonds de réserve ne devront être faits que dans des circonstances exceptionnelles, le Conseil a décidé d'approuver le projet de budget administratif pour l'exercice 2005/06, tel que résumé dans le document EB-3897/05¹.

Point 16.2 : Autres questions financières et administratives

48. Le Président du Comité exécutif a déclaré que le Comité avait noté que le Directeur exécutif avait proposé de nommer le cabinet MRI Moores Rowland vérificateur agréé des comptes de l'OIC pour l'exercice 2005/06 et que ce cabinet avait indiqué qu'il était disposé à continuer à assurer ses fonctions. Enfin, il a déclaré que le Directeur exécutif avait fait rapport sur les travaux de rénovation du siège de l'OIC, y compris les parties communes et les installations de conférence. Ces travaux avaient commencé en juillet 2005 et devraient être terminés à la fin janvier 2006 au plus tard. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a remercié le personnel de l'OIC de poursuivre son travail dans ces circonstances difficiles.

Point 17 : Élections pour l'année caféière 2005/06

Point 17.1 : Président et Vice-Présidents du Conseil

49. Conformément aux procédures établies à l'Article 11 de l'Accord, le Conseil a élu le Bureau du Conseil ci-après pour l'année caféière 2005/06 :

Président :	M. Saint-Cyr Djikalou (Côte d'Ivoire)
Premier Vice-Président :	M. José Antonio Salaverría (Salvador)
Deuxième Vice-Président :	M. Jim Howell (Royaume-Uni)
Troisième Vice-Président :	M. Manuel Altimira (Espagne)

Point 17.2 : Élection du Comité exécutif

50. Le Conseil a pris note d'une déclaration informant les Membres que les représentants des pays producteurs de Robusta présents aux réunions (Angola, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana et Togo) s'étaient réunis le 27 septembre 2005 pour constituer un Groupe africain Robusta qui siégerait au Comité exécutif et avaient désigné la Côte d'Ivoire pour représenter le Groupe pendant l'exercice 2005/06. Le texte de cette déclaration a été ultérieurement distribué sous la référence ICC-94-11.

51. Conformément aux procédures établies à l'Article 18 de l'Accord, les Membres ci-après ont été élus pour siéger au Comité exécutif pendant l'année caféière 2005/06. Ces Membres ont été invités à communiquer au Secrétariat les noms de leurs représentants au Comité exécutif et de leurs suppléants ou conseillers dès qu'ils seront de retour dans leurs pays, conformément aux dispositions de la Règle 4 du Règlement de l'Organisation.

¹ *Ultérieurement distribué sous la référence EB-3897/05 Rev. 1.*

Membres exportateurs

Brésil, 262 voix (représentant le Brésil)
Viet Nam, 138 voix (représentant le Viet Nam)
Indonésie, 122 voix (représentant l'Inde, l'Indonésie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée)
Colombie, 112 voix (représentant la Colombie)
Guatemala, 110 voix (représentant Cuba, l'Équateur, le Guatemala et le Mexique)
Honduras, 88 voix (représentant le Costa Rica, le Honduras, la République dominicaine et le Salvador)
Côte d'Ivoire, 73 voix (représentant l'Angola, le Ghana et l'OAMCAF)²
Kenya, 72 voix (représentant le Burundi, l'Éthiopie, le Kenya, le Rwanda et la Tanzanie)

Membres importateurs

Communauté européenne, 668 voix (représentant la Communauté européenne) :

Communauté européenne³

Allemagne

Belgique

Espagne

Italie

États-Unis d'Amérique, 228 voix (représentant les États-Unis d'Amérique)

Japon, 75 voix (représentant le Japon)

Suisse, 17 voix (représentant la Suisse)

Point 17.3 : Élection du Président et du Vice-Président du Comité exécutif

52. Conformément aux procédures établies à l'Article 17 de l'Accord, le Conseil a élu le Bureau du Comité exécutif ci-après pour l'année caféière 2005/06 :

Président : M. Mauro Orefice (Italie)

Vice-Président : Mme Katarina Kühmayer (Autriche)

² L'OAMCAF a voté pour la Côte d'Ivoire. Toutefois, l'OAMCAF ayant indiqué dans le document WP-Board No. 985/05 qu'elle ne serait plus un groupe Membre à compter de la date des élections du Comité exécutif, la Côte d'Ivoire représentera les pays faisant partie du Groupe africain Robusta (document ICC-94-11) pendant l'année caféière 2005/06.

³ La Communauté européenne vote pour tous les Membres individuels siégeant au Comité et représente tous les autres Membres de la Communauté.

Point 18 : Questions diverses

Comité des statistiques

53. Le Directeur exécutif a déclaré que M. David Brooks (USTR) et Mme Debra Pumphrey (USDA), suppléante, remplaceraient M. Roel Vaessen en tant qu'un de ses deux représentants au Comité des statistiques.

Deuxième Conférence mondiale du Café

54. Le représentant du Brésil a présenté aux présidents des organes de l'OIC un souvenir commémorant la 2^e Conférence mondiale du Café.

Point 19 : Prochaines réunions

55. Le Conseil a noté que sa prochaine session aurait lieu à Londres du 23 au 26 mai 2006 et que, conformément à une décision du Comité, la prochaine réunion du Comité exécutif aurait lieu du 30 janvier au 1 février 2006, après une réunion du CCSP le matin du 30 janvier. Le Conseil a également noté que les points à examiner aux prochaines réunions devront être communiqués au Directeur exécutif bien à l'avance afin qu'ils puissent être incorporés dans les ordres du jour.